

Advizium est une société de portage salarial **aux couleurs de l'économie sociale et solidaire**. Le portage salarial, c'est offrir les avantages de l'indépendance et ceux du salariat dans un même modèle pour favoriser l'esprit d'entreprise et l'emploi.

Nos services permettent ainsi à des professionnels de tous métiers et de tous secteurs de devenir indépendants sans aucune démarche tout en conservant les avantages et les droits sociaux du statut salarié.

Elue au conseil d'administration du syndicat représentatif du portage salarial (le PEPS), Advizium préside la commission dédiée au handicap pour ouvrir une nouvelle voie à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.



Faire la différence avec toutes les différences est notre engagement en faveur de l'inclusion.

Porteurs d'innovation sociale, nous travaillons étroitement avec les grands acteurs de la société civile pour favoriser le progrès économique et social grâce à cette nouvelle forme d'emploi.

Nos experts des ressources humaines accompagnent tous les projets des consultants : développement commercial, développement des compétences, recherche de missions, optimisation de la rémunération...

Plus qu'une société de portage salarial, chacun de nos experts est votre partenaire.

Chiffres clés:

- Un chiffre d'affaires constant depuis sa création de 3,5 millions d'Euros
- Plus de cent-cinquante personnes portées chaque année
- Un staffing moyen annuel de 45 salariés en portage salarial

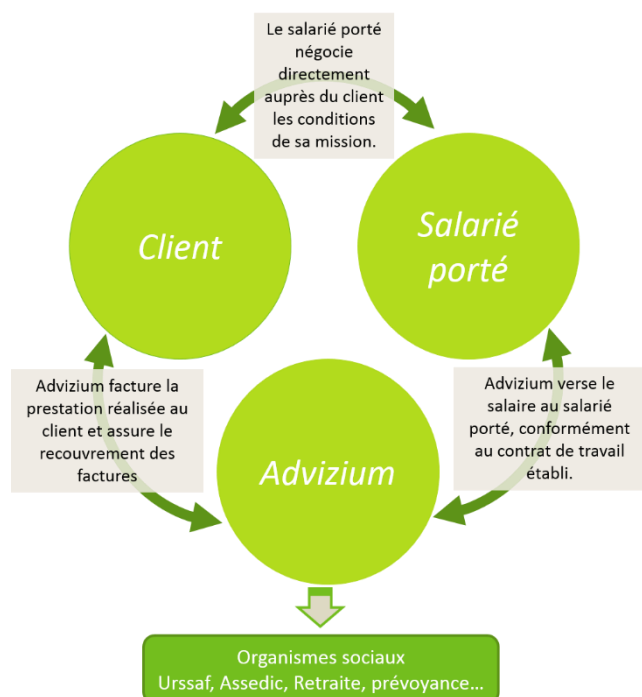


Principes du portage salarial :

Le portage salarial s'adresse à toute personne qui souhaite réaliser des prestations de services et de conseil auprès d'une société mais qui n'a pas la possibilité d'émettre des factures vers cette société parce qu'elle n'a pas le statut d'indépendant.

Dans les faits, les consultants en portage salarial fonctionnent de la même manière que les consultants indépendants : ils assurent eux même la recherche des missions et choisissent les missions qui leur conviennent le mieux en fonction de critères qu'ils définissent.

Les relations entre la société de portage, le client et le salarié porté peuvent se résumer de la manière suivante :



- Le consultant prospecte sa propre clientèle et définit directement avec la société cliente les modalités de son intervention (contenu de la mission, périmètre de la prestation, tarification, facturation ...).
- Le consultant transmet à la société de portage tous les éléments inhérents à la mission afin d'obtenir le statut de salarié porté. La société de portage établit un contrat de travail avec un salaire dont le montant dépend des conditions négociées entre le consultant et le client et des options retenues par le consultant (mutuelle ou non, frais, congés payés inclus ou non...). La société de portage devient l'employeur de l'intervenant, pour la durée de la mission.
- La société de portage établit un contrat de prestation avec le client qui reprend les modalités négociées par l'intervenant.
- Le salarié porté réalise sa mission. La société de portage facture le client et gère le recouvrement.
- La société de portage verse chaque mois au salarié porté sa rémunération (salaire et frais de mission éventuel) et prend en charge la gestion administrative et obligatoire du salarié porté.

Les avantages du portage salarial pour les salariés sont nombreux :

- Aucune démarche administrative,
- Aucune démarche de création d'entreprise,
- Aucune comptabilité à tenir,
- Aucune déclaration sociale à effectuer,
- Aucune déclaration de TVA à calculer,
- Aucune assurance RC Pro à contractualiser,
- Aucun risque de faillite personnelle,
- Conservation des droits Pôle emploi.

Fonctionnement :

En avant-vente :

- Accueil des nouveaux salariés portés dans nos locaux de Clichy ou Lyon, présentation du staff Advizium, du fonctionnement...
- Envoi d'une proposition de convention de portage salarial contenant une simulation détaillée basée sur les hypothèses transmises par le salarié porté (taux journalier facturé au client, délai de règlement, date de versement des paies, frais de gestion Advizium, frais de missions remboursés, adhésion à la mutuelle Advizium ou mutuelle privée...),
- Envoi d'une proposition de contrat de travail,
- Echanges et mise en place d'un contrat de prestations avec le client du salarié porté,
- Signature des documents après accord du salarié porté.

En cours de prestation :

- Mise à disposition d'un tableau de suivi financier du portage (CA facturé, salaires et charges, frais remboursés, marge Advizium...),
- Disponibilité du staff Advizium pour répondre aux questions et conseiller les salariés portés.

Services de base :

De manière classique, Advizium réalise les étapes suivantes pour chaque dossier de portage :

- Calculs de votre salaire par rapport au taux de facturation négocié avec le client ou, à l'inverse, calcul du taux de facturation à proposer par rapport à un salaire souhaité,
- Etablissement de la proposition commerciale vers le client (si nécessaire),
- Etablissement du contrat de prestation avec le client final selon les termes négociés,
- Etablissement du contrat de travail,

- Déclaration en tant que salarié auprès des différents organismes concernés,
- Inscription auprès de notre organisme de prévoyance (obligatoire),
- Inscription auprès de notre organisme de mutuelle (si option retenue),
- Facturation du client,
- Relance du client concernant le règlement des factures conformément aux conditions définies,
- Pendant toute la durée de la mission, Advizium assure la gestion et le paiement des différentes charges salariales et patronales afférentes à votre activité salariée.

En tant que salarié Advizium, vous êtes couvert par notre contrat d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle.



Services complémentaires :

Advizium est en mesure de vous accompagner dans le cadre de demandes particulières :

- Gestion du statut de détachement à l'étranger,
- Gestion du statut de salarié retraité,
- Formation professionnelle,
- Mise à disposition de salles de réunion dans nos locaux de Clichy et Lyon,
- Mise à disposition de moyens informatiques,
- Réalisation de cartes de visite,
- Création d'une adresse e-mail Advizium,
- ...

Merci de nous consulter pour toute demande particulière, nous essayerons de répondre au mieux à vos attentes.

Advizium travaille avec des cabinets spécialisés en droit social et en paie/Ressources Humaines, qui nous permettent de traiter tout type de demande complexe, dans le respect de la législation et du code du travail.

Le portage salarial c'est aussi le choix du CDI ou du CDD pour accompagner tous vos projets

Choisir Advizium comme société de portage, c'est bénéficier de plusieurs avantages :

Commissions :

Sauf dossiers très particuliers, nous prenons une commission de 10% sur les dossiers de portage, quelle que soit la durée de la mission ou le chiffre d'affaires généré. Par exemple, sur un tarif journalier de 500 € HT facturé au client, nous calculons les charges salariales et patronales sur 450 € HT (500-500*10%).

Il s'agit d'une formule unique qui profite à tous nos salariés portés quel que soit leur profil.

Ainsi, nous innovons en associant nos collaborateurs à une démarche de solidarité inclusive bâtie sur la répartition et le lissage des coûts.

Avec nous, tout est simple, le résultat est un taux unique qui permet de ne pas augmenter nos tarifs même si le dossier est complexe ou nécessite un accompagnement plus important.

Handicap ou non, tout le monde bénéficie des mêmes avantages et conditions pour donner un sens au mot inclusion. Choisir Advizium, c'est d'abord choisir un partenaire responsable et solidaire.

Frais de mission :

Nous étudierons avec vous les meilleures options de remboursement de vos frais (au réel, dans le cadre de forfaits, remboursés ou non par les clients...), dans le respect des règles imposées par l'Urssaf.

Nous ne prenons pas de marge sur les frais refacturés aux clients.

Modalité de versement des paies :

Les paies sont versées à la date convenue avec le salarié porté, et cela indépendamment de la date réelle de règlement du client (nous ne retardons pas le versement des paies en cas de retard de règlement du client). Les paies sont versées par virement bancaire.

Rémunération mensualisée et maintenue pendant les congés payés, les jours de repos et les jours fériés !

Prévoyance et Mutuelle :

En tant que salarié Advizium, vous bénéficierez du contrat de prévoyance Groupe signé auprès d'AXA.

De manière optionnelle, nous pouvons vous proposer de bénéficier de la mutuelle Advizium, souscrite auprès de Gerep (garanties AXA).

Le coût de cette mutuelle sur 2019 est de 30,81 € par mois et couvre l'ensemble de votre famille.

Garantie des salaires :

Afin de garantir le paiement des salaires, Advizium a mis en place une assurance complémentaire de garantie des salaires avec caution, souscrite auprès de l'assureur AXA. AXA vient s'ajouter à l'assurance de garantie de salaire, obligatoire pour tout employeur (AGS).



Assurance RC Pro :

Advizium a souscrit un contrat d'assurance responsabilité Civile Professionnelle auprès de la société AXA France IARD. Les garanties souscrites sont importantes et répondent aux attentes des clients les plus exigeants.

L'ensemble des documents contractuels sont téléchargeables sur le site internet www.advizium.fr (contrat de travail standard, détail de la couverture prévoyance et mutuelle, convention de Portage Salarial, Contrat de prestation...).

Vous souhaitez obtenir plus d'informations, réaliser une simulation ou nous faire part d'une nouvelle mission à porter ? Contactez-nous !

Siège Paris :

37, rue de Neuilly 92110 Clichy

Tél : +33 (0)1 70 36 39 14 Fax : +33(0)1 41 05 39 09

Agence Rhône-Alpes :

69 Rue Gorge de Loup 69009 Lyon

Tél : + 33 (0)4 37 64 60 80 Fax : + 33 (0)4 37 64 48 01

Agence Sud-Ouest – Mérignac :

16 Avenue Ariane 33700 Mérignac

Tél : + 33 (0)5 40 24 81 24



info@advizium.fr

Exemple de simulation :

Hypothèses :

- Taux journalier facturé : **500 € HT**
- Charge facturée dans le mois : **mois complet**
- Tickets restaurant : **9,30 €** par jour travaillé + 50% du titre de transport, soit **37,60 €** par mois
- **10 % de marge** pour Advizium
- Prime de précarité CDD et congés payés maintenus
- Avec mutuelle (proposée en option)

Calculs :

- Chiffre d'affaire mensuel moyen de **9416,67 €**
- Frais remboursés : **232,90 € (195,30 € + 37,60 €)**
- Marge Advizium : **941,67 €**
- Salaire net **4351,56 €**
- Charges salariales : **1155,13 €**
- Charges patronales : **2735,41 €**
- **Montant total versé (salaire + frais) : 4584,46 €**

Témoignages

- **Michel RICARD - Consultant Oracle Application**

"Advizium m'a été recommandé par Michael Page International, étant à la recherche d'une société de portage sérieuse. En faisant ce choix j'ai visé sur une entreprise réactive, à l'écoute et répondant au besoin que j'attendais du portage salarial.

Pour ceux qui hésitent encore, Advizium s'occupe de tout et vous donne confiance en tant que freelance.

Bonne continuation !"

- **Khone SARR - Consultant SAP FI/CO/PS**

"Chers freelancers, chers Sapiens,

Depuis que je connais Advizium, je peux me concentrer à 100% sur mes projets et profiter de mes soirées et week-ends. En effet je n'ai plus à me soucier de l'administratif en tant que freelance : Advizium s'occupe de tout. Ils m'ont même mis à disposition un environnement bac à sable SAP.

Ils sont professionnels disponibles et flexibles. Rien à dire pour la qualité du suivi des dossiers des consultants : ils paient à temps. Ils ne sont pas trop gourmands côté commission de portage

Les bulletins de paie sont prêts à la fin du mois et ils sont carrés côté contrat.

Advizium possède les qualités d'une grande entreprise avec la flexibilité et la relation humaine des petites entreprises. Ceci n'est pas une pub mais juste ce que j'ai vécu avec eux depuis 14 mois.

Bonne continuation"

- **Marc HERIAUD - Développeur Tolas**

"Je suis entré en contact avec le portage salarial et la société Advizium à l'issue d'un concours de circonstances professionnelles. J'ai trouvé chez Advizium des gens capables d'écouter et d'être force de proposition pour aboutir à une solution raisonnable.

Pour le coté administratif, depuis 7 mois que je suis chez Advizium, jamais il n'y a eu conflit, contestation ou autre. Tout se passe très simplement et très rapidement...

Pour le côté humain, le courant passe bien. J'ai même la faiblesse de penser que c'est réciproque !!

Il n'y a qu'une chose que je regrette, c'est de ne pas être venu chez Advizium plus tôt. On ne refait pas l'histoire..."

Plus de témoignages sur notre site internet ...



Le saviez-vous?

L'ordonnance « coquille » du 21 août 2019 a introduit une nouvelle disposition pour les travailleurs handicapés en portage salarial et leurs clients.

À partir du 1er janvier 2020, les sociétés clientes du portage salarial, assujetties à une contribution AGEFIPH, pourront déduire de cette contribution leurs dépenses réalisées par le recours aux salariés portés reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Nos partenaires parmi lesquels figurent l'AGEFIPH, LADAPT ou le CAP Emploi sont à nos côtés pour accompagner les professionnels en portage salarial reconnus travailleurs handicapés et leurs clients.

Advizium c'est aussi la force d'un réseau mobilisé pour la réalisation des projets les plus ambitieux.

Clients



L'ORÉAL

MANUTAN



ASTON CARTER

accenture

